RAPPORT N° 2019/E3/200

ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRA-ORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET 2019

RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

CONTRAT DE FINANCEMENT AVEC L'ARS AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL (FIR) 2019 LUTTE ANTI-VECTORIELLE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S): Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale

et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité



RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre (Aedes albopictus), l'Etat représenté par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et la Collectivité de Corse (CdC) mènent une action commune de sensibilisation.

Dans ce contexte, en 2018, une campagne de sensibilisation du public a été conçue avec l'ARS et diffusée dans les médias durant la période estivale. L'idée de la campagne est de donner les bons gestes pour éviter la prolifération de moustiques chez soi, au travers de scènes de la vie quotidienne.

La Collectivité de Corse a financé pour l'année 2018 cette campagne, se traduisant notamment par la création de nouveaux supports de communication.

En application de la stratégie partagée de communication, le financement de ces actions spécifiques (hors temps agent titulaire) s'effectue à part égale entre l'ARS et la CdC, conformément au contrat de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR).

En conséquence, il vous est proposé d'approuver le contrat de financement permettant le versement de la subvention d'un montant de 10 000 € accordée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) pour l'année 2019 dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) et couvrant les dépenses engagées ou devant être engagées par notre collectivité dans le cadre de la lutte contre le moustique tigre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.